

« Volet Habitat » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2020-2025



Communauté de Communes le Gesnois Bilurien

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a prescrit son PLUi le 17 décembre 2015. Elle a ensuite étendu le périmètre du PLUi valant PLH en mars 2017. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est fondé sur le volontariat.

Le conseil communautaire a arrêté le PLUi-H le 27 juin 2019.

La communauté de communes du Gesnois Bilurien, créée le 1er janvier 2017, est constituée de 23 communes regroupant environ 30 000 habitants. Elle est issue de la fusion de la CC du Pays des Brières et du Gesnois, et de la CC du Pays Bilurien.

Ce territoire est influencé par la proximité du Mans et de son aire urbaine. La CC ne dispose pas d'un unique pôle urbain structurant, mais elle s'articule autour de bassins de vie dont les principaux bourgs concentrent la majorité des activités, équipements et habitants (5 pôles structurants : Connerré, Savigné-l'Évêque, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière et Bouloire).

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le programme d'orientations et d'actions du PLH 2020-2025 retient 3 orientations stratégiques déclinées en actions afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Loger les habitants d'aujourd'hui et de demain ;
- Asseoir la solidarité du territoire ;
- Améliorer et adapter le parc privé.

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 7 actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Loger les habitants d'aujourd'hui et de demain	<ul style="list-style-type: none">- Action 1 : Accompagner les communes dans la production de 155 logements par an, permettant de répondre aux besoins locaux et ambitions démographiques du territoire- Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière qui contribue à un développement résidentiel durable et à la maîtrise des prix des logements
Orientation 2 : Asseoir la solidarité du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Action 3 : Proposer une offre locative sociale de qualité et adaptée à la demande locale- Action 4 : Adapter l'offre de logements neuve et existante aux enjeux liés au vieillissement et au handicap- Action 5 : Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance

	- Action 6 : Améliorer la qualité du parc privé et lutter contre l'habitat indigne
Orientation 3 : Améliorer et adapter le parc privé	- Action 7 : Renforcer la gouvernance au service de la politique locale de l'habitat

